La lexico-sémantique, M1 SDL, 2026-2027

Matière assurée par Dr Abderrahmane Ayad

Courriel : abderrahmane.ayad@univ-jijel.dz
Canal Telegram : https://t.me/Cerclelinguistique

Bibliographie élémentaire

1. AYAD Abderrahmane, *La terminologie religieuse de l'Islam Dans la langue française. Étude descriptive et comparative des termes islamiques dans le cadre de la lexicologie et de la sémantique.* Édition science et pratique, Béjaia, (Algérie), 2017.

2. AYAD Abderrahmane*, Lexicologie et sémantique. Étude contrastive des mots de l'islam.* Édition Wamda, Jijel, (Algérie), 2024.

3. Aïno Niklas-Salminen, *La lexicologie*, Armand Colin, Paris, 2015, (téléchargeable).

4. Alise Lehmann & Françoise Martin-Berthet, *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie*, Nathan, 1998.

5. Alise Lehmann & Françoise Martin-Berthet, *Sémantique, morphologie, lexicologie*, Armand Colin, Paris, 2013.

6. Christian BAYLON & Xavier MIGNOT, *Initiation à la sémantique du langage*, Armand-Colin, Paris, 2007.

7. Christian BAYLON & Paule FABRE, *La sémantique, avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés*, Nathan, Paris, 1978.

8. François Gaudin & Louis Guespin, *Initiation à la lexicologie française : De la néologie aux dictionnaires*, Duculot, 2000.

9. Jacqueline Picoche, *Précis de lexicologie française*, Nathan, 1991.

10. Michel BREAL, *Essais de sémantique (science des significations)*, Librairie Hachette, Paris, 1897.

11. Polguère Alain, *Notions de base en lexicologie*, Observatoire de Linguistique Sens-Texte, Montréal. (Téléchargeable).

12. Polguère, Alain, *Lexicologie et sémantique lexicale, notions fondamentales*, Les Presses de l'Université de Montréal, Québec, 2008 (Téléchargeable).

13. POLICKA, Alena, *Initiation à la lexicologie française*, Masarykova univerzita, Brno, 2014. (Téléchargeable).

14. POTTIER, Bernard, *Sémantique générale*, PUF, Paris, 1992.

15. Vincent Nykees, *La Sémantique*, Belin, 1998.

Programme du module

Chapitre 1 : Objet de la lexicologie

1. Qu'est-ce que la lexicologie ?
2. Une autre définition
3. La lexicologie et les disciplines connexes (lexicographie, sémantique, terminologie, lexicométrie)
4. Repères historiques : la lexicologie, discipline maitresse de la linguistique

Chapitre 2 : Le mot et l'unité lexicale

1. Définitions
2. La forme
    - 2.1. Unité lexicale et mot fléchi
    - 2.2. Unité lexicale et mot graphique
3. Le sens
4. La valeur sémantique
5. La lexie et le lexème
6. Lexique et vocabulaire
    - 5.1. Le lexique
    - 5.2. Le vocabulaire

Chapitre 3 : Le processus de formation du lexique

1. Des procédés lexicaux et sémantiques

- 1.1. Les relations d'hiérarchie et d'inclusion
    - 1.1.1. L'hyponymie et l'hypéronymie
    - 1.1.2. La co-hyponymie
    - 1.1.3. La relation partie-tout (holonyme et méronyme)
- 1.2. Les relations d'équivalence et d'opposition
    - 1.2.1. La synonymie
    - 1.2.2. L'antonymie
    - 1.2.3. La polysémie
    - 1.2.4. La monosémie
    - 1.2.5. L'homonymie

2. Des procédés néologiques

- 2.1. La néologie interne
    - 2.1.1. La dérivation et ses types
        - 2.1.1.1. La dérivation propre
        - 2.1.1.2. La dérivation impropre
        - 2.1.1.3. La dérivation régressive
        - 2.1.1.4. La dérivation parasynthétique
    - 2.1.2. La composition et ses types
        - 2.1.2.1. La composition populaire
            - 2.1.2.1.1. La composition par soudure ou agglutination
            - 2.1.2.1.2. La composition par juxtaposition de lexèmes (synapsie)

2.1.2.2. La composition savante

2.2. La néologie externe

2.2.1. Le xénisme

2.2.2. Le pérégrinisme

2.2.3. L'emprunt

2.2.4. Le calque et ses types

2.2.4.1. Le calque sémantique

2.2.4.2. Le calque graphique

Chapitre 4 : La sémantique lexicale

1. L'analyse sémique ou componentielle
   1.1. Le sème, le sémème, le sémantème, l'archisémème, le taxème
   1.2. Les types de sèmes
      1.2.1. Sème générique *vs* sème spécifique
      1.2.2. Sème inhérent *vs* sème afférent

N.B. : Les exercices vous sont livrés durant les séances de cours.

Chapitre 1 : Objet de la lexicologie

5. Qu'est-ce que la lexicologie ?
6. Une autre définition
7. La lexicologie et les disciplines connexes (lexicographie, sémantique, terminologie, lexicométrie)

1. Qu'est-ce que la lexicologie ?

La lexicologie est par excellence la branche maîtresse de la linguistique qui étudie le lexique des langues. Dans un sens assez large, la lexicologie, outre l'étude des sens des unités lexicales, s'intéresse également à la forme de celles-ci, mais aussi aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe. Menée dans une perspective historique, autrement sur un axe diachronique, la lexicologie étudie l'apparition de nouvelles unités lexicales et l'évolution du sens des mots. « Le pionnier de la lexicologie en tant que discipline autonome était Georges Matoré qui publie, en 1953, *La méthode en lexicologie*, œuvre qui montre l'interdépendance de l'histoire et de la société et son reflet dans le lexique du pays qui l'emploie. » *Initiation à la lexicologie française,* Alena Polická, p. 10.

2. Une autre définition

La lexicologie est [donc] l'étude scientifique du lexique. Elle s'organise en morphologie lexicale qui décrit la forme des mots et en sémantique lexicale qui décrit le sens et la signification des mots. La morphologie lexicale étudie la formation des mots (mots héréditaires naturellement évolués, les emprunts, ou construits). Les mots construits procèdent soit par dérivation, soit par composition.

La sémantique lexicale s'intéresse à la manière dont on peut décrire dans la langue le sens ou les sens possibles des mots. Elle essaie donc de classer les sens.

La lexicologie ne s'attache pas seulement à l'unité du mot. Elle s'efforce de décrire également l'organisation du lexique. La lexicologie est une science descriptive, donc théorique contrairement à la lexicologie qui est une discipline pratique.

La lexicologie et les disciplines connexes (lexicographie, morphologie, sémantique, terminologie)

A. **La lexicographie :** Domaine de la linguistique appliquée, la lexicographie est une lexicologie appliquée, elle vise la construction de dictionnaires. La lexicographie établie la liste des unités lexicales et décrit les relations qu'elles entretiennent.

   La lexicographie et la lexicologie sont deux disciplines connexes. La lexicologie est théorique elle étudie le lexique d'une langue.

   La lexicographie est appliquée, elle fait notamment appel aux études lexicologiques et sémantiques pour construire des dictionnaires.

Pour réaliser un dictionnaire, il apparait nécessaire de distinguer deux types principaux de dictionnaires.

Les dictionnaires encyclopédiques sont des dictionnaires qui s'intéressent à la chose et non au signe. Les informations sont portées sur la chose donnée par le nom : utilisation, origine, place dans la société, on rajoutera des images.

Les dictionnaires de langue, on s'intéressera aux mots eux-mêmes : renseignements grammaticaux, origine, utilisation des mots, niveaux de langue.

La morphologie

La morphologie est la branche de la linguistique qui étudie la structure des unités lexicales. Elle étudie leur structure grammaticale, leur composition, leur mode de formation.

Comme la sémantique, la morphologie est intrinsèquement liée à la lexicologie. Puisque la lexicologie fait appel à la morphologie pour déterminer les modes de formation des unités lexicales.

Morphe : forme matérielle ou physique d'un mot.

Logie : science ou étude.

B. La sémantique

La sémantique est la science des significations linguistiques. Elle se charge de traiter « du signifié, face interne, non perceptible du signe, l'image mentale ; le signifié suppose qu'il y ait référence à quelque chose : objet, action, ou notion. »

La lexicologie prend en considération l'ensemble du signe linguistique, donc signifiant et signifié. La lexicologie fera donc appel à la sémantique pour déterminer la signification d'un signe.

C. La terminologie

Étude systématique et scientifique de la dénomination des concepts propres à chaque domaine de connaissance, la terminologie est définie par Robert Duduc comme étant « l'art de repérer, d'analyser et, au besoin, de créer le vocabulaire pour une technique donnée, dans une situation concrète de fonctionnement de façon à répondre aux besoins d'expressions de l'usager. »

Deux grands types de terminologie sont en usage. Faisant la distinction de cette typologie, Daniel Gouadec écrit ce qui suit :

« La terminologie relève de la linguistique. On oppose traditionnellement la terminologie générale et la terminologie différentielle. La terminologie générale analyse les principes de désignation et d'usage des désignations dans les domaines spécialisés. La terminologie différentielle tente d'établir des éléments de comparaison entre systèmes de désignation de domaine à domaine (pour une même langue) ou de langue à langue dans un même domaine (dans la perspective du traitement de terminologies bilingues ou multilingues). »

Chapitre 2 : le mot et l'unité lexicale

1. Le mot

Le terme de *mot* a depuis très longtemps été un point de divergence entre les linguistes qui ont tenté de le définir. C'est dire combien cette unité du lexique est sujet de polémique et d'incertitude.

Vu sous son aspect phonétique, un mot est une forme lexicale constituée de sons. Et considéré du point de vue de sa forme, il serait l'unité qui se trouve, dans une phrase, entre deux blancs typographiques. Rappelant cette incertitude qui entoure le mot *mot*, Jules Marouzeau écrit : « Qu'est-ce qu'un mot ? — On ne dira pas que cela se sent. Cela ne se sent si peu que les enfants ou les demi-illettrés font en écrivant les coupures les plus bizarres et les plus inattendues. — Dira-t-on qu'il y a une orthographe officielle, et qu'un mot c'est ce qui est classé comme tel dans le dictionnaire ! À ce compte, *davantage* est un mot, puisque nous le retrouvons à sa place alphabétique, et *d'abord* n'en est pas un, puisque nous ne le retrouvons que sous le titre abord ; *alentour* sera un mot, et non *à l'envers*. — Mais si dans *à l'envers* il y a trois mots, y en a-t-il trois aussi dans *à l'envi* ? (…) » Puis à la fin de sa démonstration de l'ambigüité qui couvre le *mot*, Marouzeau revient à le définir en disant : « Une définition minima consiste à dire qu'un mot est une unité qu'on ne peut pas décomposer, ou du moins dont on ne peut pas isoler les éléments la composant sans que soit modifiée la valeur de l'ensemble. »

2. Le morphème

Selon la définition rendue par le linguiste David Zemmour, le morphème : « est l'unité minimale de signification. Un mot peut être composé d'un ou plusieurs morphèmes. Fleur compte un morphème, fleurs, fleurir ou fleurette en comptent chacun deux. La marque du pluriel, la désinence verbale de l'infinitif et le suffixe diminutif sont tous des morphèmes. »
Nous dirons donc à la suite de Zemmour, que le morphème est la plus petite unité de signification. C'est grâce à son unité minimale de sens ou de fonction grammaticale qu'il rentre dans la formation des mots. Ainsi, un morphème est non seulement l'entité lexicale elle-même connue traditionnellement sous le nom de *mot*, mais même les éléments préfixaux ou suffixaux sont eux aussi de morphèmes. À partir de là, les linguistes distinguent deux types de morphème : le morphème lexical ou lexème (voir *supra*, 1.4.2.) et le morphème grammatical ou grammème.

2.1. Le morphème grammatical ou grammème

Les grammèmes sont des morphèmes grammaticaux, c'est-à-dire des parties ou particules appartenant à des classes grammaticales bien distinctes tels que les déterminants, les flexions, etc. qu'elles soient nominales ou verbales.

Les grammèmes sont des morphèmes grammaticaux. Ils contribuent à l'organisation grammaticale de la phrase. Ce sont par exemple les désinences, les prépositions, les conjonctions, les déterminants, certains adverbes, les préfixes, les suffixes, etc. Au contraire des lexèmes, ils forment une liste limitée et fermée.

3. La forme

Pour la forme on distingue deux types de mots : mot fléchi et mot graphique.

3.1. Mot fléchi (ou mot linguistique)

Les mots variables ont plusieurs formes : ils ont une flexion (conjugaison, déclinaison, variation en genre et en nombre).

On utilise conventionnellement l'une des formes du mot pour le nommer en tant qu'unité lexicale : le masculin singulier des mots variables en genre et en nombre, le singulier des mots variables en nombre, l'infinitif des verbes, le cas sujet des mots à déclinaison.

Les différentes formes du mot variable sont aussi des mots, on peut parler par exemple du mot *blanc*, (en tant que lexème) tel qu'il apparaît dans les dictionnaires, et du mot *blanc* (en tant que vocable) dans la phrase : *les murs sont blancs.*

REM. Si une forme ou si chaque forme a un sens particulier, elle acquiert le statut d'unité lexicale différente ; cela arrive surtout avec la variation en genre : par exemple, *cuisinière* « appareil » n'est pas la forme féminine de *cuisinier, loup* « demi-masque noir » n'est pas la forme masculine de *louve*…

3.2. Mot graphique

Soit l'exemple suivant :

Nous avons mangé hier des pommes de terre. Le typographe compte huit mots. Mais le linguiste n'en peut voir que cinq.

Remplaçons le passé (ici : *avons mangé*) par le présent et un légume (ici : *pommes de terre*) par un autre, par exemple : *nous mangeons aujourd'hui des carottes*, et le compte est cinq mots. Or les deux énoncés ont exactement la même structure.

Le mot graphique est une suite de caractères délimitée par deux espaces. L'exemple montre aussi que plusieurs mots graphiques peuvent ne former qu'un seul mot linguistique (formes conjuguées des verbes aux temps composés).

À l'inverse, il arrive aussi qu'un seul mot graphique corresponde à plusieurs unités linguistiques : c'est le cas, par exemple, de toutes les formes conjuguées simples du verbe. Par exemple : *voyagerons* dans un énoncé comme *nous voyagerons à l'étranger* se décompose en plusieurs unités linguistiques (le verbe *voyager*, dont la signification est étudiée en lexicologie, et les morphèmes grammaticaux du futur de l'indicatif et de la première personne du pluriel, étudié en morphosyntaxe).

Cela peut se produire aussi dans les phrases où figurent des homonymes, comme *le vol est tout un art* ; isolée, cette phrase peut s'interpréter aussi bien comme un éloge des oiseaux ou de l'aviation que du cambriolage ou de l'escroquerie, puisque le mot graphique *vol* peut correspondre à deux mots linguistiques différents (homonymes homographes).

4. Le sens

À certaines formes correspondent plusieurs sens. Ainsi, perle signifie « petite boule de nacre », « personne remarquable », un dé peut être un dé pour jouer ou un dé à coudre.

Certains mots dits « vides » n'ont pas de sens par eux-mêmes : il s'agit surtout des mots grammaticaux (préposition, conjonctions, déterminants, pronoms), opposés aux mots lexicaux ou mots pleins (noms, adjectifs, verbes, adverbes : on parle aussi de catégories majeures). Ceux-ci ont un sens plus autonome et une référence : ils renvoient à un objet ou une notion définissable.

5. Lexique et vocabulaire

5.1. Le lexique

Toutes les langues du monde, même celles qui ne sont pas écrites, possèdent un lexique. Il s'agit de l'ensemble des mots de chacune d'elles. Dans ce sens, Alise Lehman et Françoise Martin-Berthet s'accordent à dire que : « l'ensemble des mots d'une langue constitue son lexique. Cet ensemble est structuré par des relations entre ses unités ; il se diversifie selon un certain nombre de variables ; il n'est pas clos et ses entours ne sont pas fixés de manière absolue. »

Le lexique est l'objet d'étude de la lexicologie et de la sémantique, dans le sens où celles-ci analysent et étudient les unités lexicales, leur structure interne et leurs sens. Or la lexicologie est la science du lexique par excellence. D'après Alain Polguère *:* « Le lexique d'une langue est l'entité théorique qui correspond à l'ensemble des lexies de cette langue. Par entité théorique, nous voulons signifier que le lexique n'est pas véritablement un ensemble dont les éléments, les lexies, peuvent être énumérées de façon systématique. Le lexique ressemble plutôt à un ''ensemble flou'', un ensemble dont il n'est pas toujours possible de dire s'il contient tel ou tel élément particulier. »

Cela revient à réaffirmer la conception structurale selon laquelle la langue n'est pas une nomenclature et que le lexique n'est pas un ensemble clos, quitte à ce que telle ou telle notion soit exprimée par une lexie ou plus dans le lexique d'une langue donnée.

Le lexique est ainsi communément défini comme étant l'ensemble des mots ou des lexies et des locutions figées d'une langue quelconque. Ainsi, par exemple, les lexiques de la langue française ou arabe, sont l'ensemble des mots de ces deux langues. Or, le répertoire de ces unités est beaucoup plus large que le répertoire d'autres plans linguistiques du fait que le lexique reflète la riche palette des variétés de la réalité extralinguistique. C'est-à-dire que le répertoire lexical est plus grand que celui de la grammaire ou de la syntaxe par exemple, du fait des référents de l'univers indénombrables auxquels il renvoie. Bien plus, tous les plans de la langue (syntaxe, orthographe, grammaire, etc.) sont tributaires de son lexique.

Sur un autre volet, et par opposition au vocabulaire, le lexique serait son contenant. Car, en fait, dans chaque langue, le lexique est « l'ensemble des vocabulaires, considéré comme un tout fini mais illimité, toujours sujets à de nouvelles acquisitions (néologismes). Si le nombre des unités lexicales appelées encore lexie (unités fonctionnelles du discours) est théoriquement fini (considéré à un moment donné de l'histoire de la langue), en pratique, il ne cesse de s'accroitre, mais aussi, par quelques côtés, de diminuer : des unités non utilisés, vieillies, finissent par tomber en désuétude. »

L'accroissement du lexique vient comme réponse à plusieurs phénomènes linguistiques et extralinguistiques, notamment le contact des langues et des cultures, par le biais de la néologie, ou l'essor technologique et le développement effréné des moyens de communication, etc. Toute langue, de ce point de vue, est sujette à agrandir, évoluer et renouveler son lexique. De cette façon-là, même si le lexique est théoriquement un ensemble fini et clos, son utilisation dans le discours lui accorde une infinité qu'il serait

impossible de le limiter. Les mots vivent et se reproduisent dans le discours. À cet effet, le lexique ne peut en aucun cas être réduit à une simple nomenclature toute faite regroupant les choses nommées d'une langue. L'actualisation des mots en discours, qui les transformera en vocables, partie indissociable du lexique, fait que celui-ci soit de plus en plus grandissant et productif de sens. Le besoin de communiquer, d'entrer en discours et en interaction verbale est un terrain fertile pour créer de nouvelles formes, des mots de la même famille, des synonymes, des polysèmes, des néologismes, etc.

Mettant en exergue cet état de fait, M.-F. Mortureux écrit *:* « Ce faisant, on ne doit pas ignorer ce qui se passe quand ils (les lexèmes) figurent dans des phrases, ce qui conduit à prendre en compte leur distribution (syntaxique) et leur conversion en vocables dans des phrases réelles. Enfin, on intègre la possibilité de créer des unités nouvelles, en relation (parfois complexe) avec les règles établies : la néologie lexicale est inscrite dans le lexique des langues naturelles. »

5.1.1. Le lexème

Selon André Martinet, un lexème est un monème qui a un sens et qui appartient au lexique d'une langue. Georges Mounin, pour sa part, définit le lexème comme étant une « unité de deuxième articulation, donc porteuse de signification, qui peut être indécomposable en unités plus petites (ex. : table). » Le lexème est une unité significative appartenant à la langue, contrairement à la **lexie** qui est une unité significative qui appartient au discours. (Jean Dubois er coll., 1994 : 182).

5.1.2. La lexie

Selon Alain Rey, la lexie est une « unité lexicale de langue constituée soit par un mot (lexie simple) soit par des mots associés (lexies composées et complexes). La frontière entre « lexie » et « énoncé libre » n'est pas nettement tracée ; la phraséologie occupe un domaine intermédiaire, selon un continuum allant de la suite lexicalisée au syntagme et à l'énoncé simplement fréquent − en discours – et prévisible – en langue – (ex. sur le chemin du retour ; se jurer amitié éternelle. »

De son côté, Franck Neveu précise en ajoutant : « Les lexies simples sont formées d'un seul lexème (ex. dans, fauteuil, tomberont). Les lexies complexes sont formées de plusieurs morphèmes, dont le degré d'intégration à l'unité varie selon les réalisations (dérivations, compositions, locutions, voire phraséologie), tout comme le degré de figement de ces groupements (ex. altermondialiste, nœud, papillon, clair de lune, à moins que, tout compte fait, etc.). »

5.2. Le vocabulaire

Il est nécessaire de faire la distinction entre le lexique et le vocabulaire. Tel qu'il est mentionné précédemment, le lexique contient le vocabulaire, donc ce dernier est une partie du premier, ce qui laisse transparaitre une relation du genre partie/tout, sans laquelle le vocabulaire ne saurait en aucun cas prendre corps.

En effet, vu sous cet angle, le vocabulaire est la part de mots effectifs mise en œuvre par un sujet parlant, soit à l'oral soit à l'écrit et soit les deux en même temps. Quand on parle de vocabulaire, on peut également désigner un domaine de spécialité bien particulier. On fait ainsi référence au vocabulaire de la médecine, de la cuisine, de la mécanique, etc.

Pour montrer la nature du vocabulaire, et faire la distinction entre lui et le lexique et définir aussi la relation unissant les deux, F. Cheriguen énonce ce qui suit *:*

« Le vocabulaire se définit, lui, comme une partie de cet ensemble plus vaste qui l'englobe et qui est le lexique. Il y a donc une notion de hiérarchie. Si le lexique appartient à la langue (niveau social), le vocabulaire est beaucoup plus individualisé (vocabulaire d'un auteur, d'un locuteur, d'un domaine technique ou scientifique, etc.). C'est celui d'un corpus effectivement réalisé. »

Traditionnellement, on départage les mots du vocabulaire d'un locuteur en deux parties, un vocabulaire actif et un vocabulaire passif, et tels que leurs dénominations l'indiquent, il s'agit bien du côté pratique et compréhensif de ces mots par les individus.

Ainsi : « certains mots appelés actifs sont assez bien connus de lui pour que non seulement il les comprenne, mais encore qu'il les utilise spontanément pour s'exprimer ; d'autres, appelés mots passifs, ne sont pas utilisés par lui, mais seulement compris de façon plus ou moins précise lorsqu'il les rencontre au cours d'une lecture ou d'une conversation. »

5.2.1. Le vocable

Le vocable est un lexème actualisé dans le discours. Contrairement au lexème, unité de la langue qui est virtuelle, le vocable est une unité actuelle, déplacée du domaine de la langue vers celui de l'acte de parole ou du discours. Le vocable équivaut ainsi à la lexie, unité de communication ou de discours. C'est-à-dire qu'il est employé dans une phrase ou de manière plus générale dans un acte de parole.

Chapitre 3 : Le processus de formation du lexique

Rem. : Ce chapitre explore des exemples tirés de versets coraniques traduits en français (trad. Hamidullah 2000).

Des procédés lexicaux et sémantiques

1.1. Les relations d'hiérarchie et d'inclusion

1.1.1. L'hyponymie et l'hypéronymie

La relation d'hypéro/hyponymique est une relation d'hiérarchie et d'inclusion. Il s'agit des unités lexicales qui sont liées entre elles par un lien d'appartenance, c'est-à-dire qu'un mot soit sémantiquement inclus dans un autre. Ainsi, le mot inclus sera l'hyponyme et le mot incluant sera l'hyperonyme. Autrement, l'hypéronyme est le terme général, et l'hyponyme est le/ou les terme-s spécifique-s. Nous pouvons illustrer cette relation par le terme de *religion*, qui est un hypéronyme par rapport aux termes *islam, christianisme, judaïsme,* qui, ceux-ci sont les hyponymes de *religion.*

Pour définir cette relation d'hyponymie, Alise Lehman et Françoise Martin-Berthet précisent que c'est :

> « une relation hiérarchique qui unit un mot spécifique (sous-ordonné), l'hyponyme, à un mot plus général (superordonné) nommé l'hyperonyme. Ainsi tulipe est l'hyponyme de fleur, fleur est l'hyperonyme de tulipe, morille est l'hyponyme de champignon, champignon est l'hyperonyme de morille. »

Dans notre corpus, nous avons remarqué des cas de cette relation. Pour l'illustrer, nous en citerons l'exemple ci-dessous :

- Le terme *d'Allâh* : nous estimons qu'il y a cette relation d'hiérarchie et d'inclusion par rapport à d'autres termes qui sont des noms divins utilisés dans le corpus. En effet, si nous prenons l'exemple de la sourate L'ouverture (El Fêtiha), où ce terme est cité, nous trouvons les énoncés suivants :

  Énoncé 1 : Louange à Allah, Seigneur de l'univers.

  Énoncé 2 : Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

  Énoncé 3 : Maître du Jour de la rétribution.

  Dans ces trois énoncés, le terme *Allâh* est un terme générique incluant d'autres termes que sont *Seigneur, Tout-Miséricordieux, Très-Miséricordieux* et *Maître.*

  Ces quatre termes sont sous-ordonnés, c'est-à-dire qu'ils sont inclus dans le contenu sémantique d'un autre terme superordonné, qui est leur hyperonyme : *Allâh.* Cette relation est justifiée par les sémantismes que porte chacun de ces termes en rapport avec le terme général *Allâh,* qui, lui également, est porteur de ces mêmes acceptions. Ce terme est en fait le Nom divin englobant les acceptions des termes apparus dans le même contexte. Les énoncés, tels qu'ils sont construits,

décrivent la relation subordonnée de ces termes. C'est dire qu'*Allâh*, qui est celui que nous devons adorer, car c'est Lui qui a créé l'univers, dont Il est *Seigneur,* et sera tout aussi le *Maître* du Jour dernier. Ce terme générique *Allâh*, de par les caractéristiques divines qu'il remplit, inclut entre autres noms ceux de *Tout-Miséricordieux* et de *Très-Miséricordieux.* Manière de dire qu'un Dieu*, Allâh*, Seigneur de l'Univers et Maitre du jour dernier, ne peut être que plein de Miséricorde.

1.1.2. La co-hyponymie

Reprenons l'exemple qui précède. Cinq termes en sont donnés dans des énoncés successifs renvoyant à la description du terme *Allâh*. C'est une sorte de présentation ou plutôt une définition de ce qu'est ce terme. Dans cet emploi tiré de notre corpus, nous avons vu que le terme *Allâh* est le mot le plus général, l'hyperonyme, par sa relation d'inclusion des autres termes : *Seigneur, Tout-Miséricordieux, Très-Miséricordieux, Maître*, qui, ceux-ci mêmes sont, d'une part, des hyponymes du terme générique (hyperonyme) *Allâh,* et sont, d'autre part, des co-hyponymes les uns avec les autres. Rappelons que dans une relation de co-hyponymie, l'on peut trouver d'autres relations, telles que la synonymie et l'antonymie. Les deux autrices susmentionnées expliquent plus loin dans leur ouvrage que

> « sont co-hyponymes les mots partageant une même relation hiérarchique avec un hyperonyme. La co-hyponymie est donc une relation sémantique triangulaire. Tulipe, œillet sont co-hyponymes de fleur ; cèpe, morille, girolle sont co-hyponyme de champignon ; printemps, été sont co-hyponymes de saison. Les co-hyponymes sont des unités de même rang car ils sont situés au même niveau de la relation qui les rattache à l'hyperonyme. Ils diffèrent entre eux par un ou plusieurs traits spécifiques. Contrairement à ce qui se passe pour la relation d'antonymie fondée particulièrement sur une opposition binaire, la négation d'un des co-hyponymes n'implique pas nécessairement l'affirmation d'un autre co-hyponyme, le choix restant ouvert (…) Les co-hyponymes peuvent entretenir entre eux des relations de synonymie ou des relations d'antonymie. »

La relation synonymique liant entre ces termes peut être décrite à partir des sémèmes partagés entre les termes *Seigneur et Maitre*/*Tout-Miséricordieux, Très-Miséricordieux.* Ces deux derniers sont aussi descriptibles dans leur rapport synonymique du point de vue selon lequel les termes *Seigneur* et *Maître* désignent entre autres force et puissance, deux caractéristiques marquant l'aptitude à faire miséricorde aux faibles et miséreux. Cet usage est assez récurrent dans notre corpus, tel que le laisse voir également le terme de Grand pardonneur, qui apparait dans les énoncés avec les termes Puissant, Tout-Puissant et Seigneur.

1.1.3. La relation partie-tout (holonyme et méronyme)

La relation partie-tout ou d'holonymie est une relation partitive hiérarchisée, c'est-à-dire une relation de tout à partie. Quant aux termes de méronyme et méronymie, ils sont ceux utilisés par le linguiste anglais David Allan Cruse, pour désigner cette relation. C'est également une relation d'appartenance entre les lexèmes, avec des rapports qui ressemblent à la relation d'hyperonymie (hyperonyme/hyponyme), que certains lexicologues appellent la relation d'hypéro/hyponymique impropre.

Dans notre corpus, certains termes sont analysables du point de vue de cette relation. Nous pensons tout particulièrement au terme de *destinée,* qui comprend *destinée cosmique* et *destinée législative religieuse.* Le tout ou l'holonyme, dans cette relation partitive, est *destinée*, et la partie ou les méronymes sont *destinée cosmique* et *destinée législative religieuse.* Cette relation d'appartenance qui existe entre ces entités répond à une situation de nécessité, car le référent de chacune d'elles rappelle le référent de l'autre, soit en tant qu'holonyme ou en tant que méronyme. Expliquant ce principe qui fonde cette relation, Marie-Françoise Mortureux rappelle qu'elle est « un type particulier de solidarité, fondé sur la nécessité, unit deux termes tel que le référent de l'un est une partie de l'autre. Elle se verbalise à travers des phrases comme : une symphonie se compose de trois ou quatre mouvements. »

1.2. Les relations d'équivalence et d'opposition

1.2.1. La synonymie

Dans notre corpus, la synonymie est rare, voire nous n'avons remarqué qu'un seul cas. Il s'agit des deux termes *patience* et *endurance*. Nous les avons recueillis dans deux thèmes différents, celui des adorations et celui du comportement. Le terme de *patience* a été enregistré dans le premier thème, tandis que le terme d'*endurance* a été classé dans le second. Nous avons estimé que ces deux termes sont utilisés par l'auteur comme synonymes, car, en arabe, ils ont un seul terme désignateur. C'est le terme *as-sabr* [asʿabr].

La synonymie ou la parasynonymie est une relation de ressemblance et d'équivalence sémantique entre deux mots ou plus, de manière à ce que, dans une phrase, si l'on changeait un par un autre, cela n'altèrera en rien le contenu informatif de cette dernière. « Elle se définit comme une identité de signifiés entre deux signes linguistiques. »

Le principe sur lequel est fondée la synonymie est ainsi contraire à celui de polysémie, c'est-à-dire que pour un seul signifié, on aura plusieurs signifiants. Cette spécificité sémantique est exprimée par Alena Polická par ces mots *:* « La synonymie est une relation asymétrique au niveau du signe linguistique – on a affaire à un signifié et à deux ou plusieurs signifiants. »

Concernant les deux synonymes que nous avons rencontrés (*endurance* et *patience*), les différents énoncés dans lesquels ils sont insérés renvoient quasiment au même signifié, avec des marques de restriction sémantique allant dans le sens de la spécialisation, de l'attribution de ces deux termes à la terminologie islamique. Il est à noter que les sens attribués à ces termes sont construits sur les deux méthodes traditionnelles d'onomasiologie et de sémasiologie

Voyons, à titre d'exemple, ces sens obtenus des énoncés analysés, où les deux termes *patience* et *endurances* y sont mentionnés :

1. Le terme de *patience* :
   -Qualité morale portant l'individu à endurer une situation pénible telle que la perte de son enfant.
   - Fait de supporter les situations désagréables.
2. Le terme d'*endurance* :
   - Aptitude à supporter l'affrontement d'un ennemi et de lui faire face.
   - Fait de supporter le mal et d'y répondre par le bien.

Nous voyons bien que dans ces séquences définitionnelles, les mêmes mots, à fonction autonymique ou métalinguistiques, sont employés pour les deux termes. Il s'agit des lexies endurer, utilisée pour définir le terme de *patience* ; et supporter, employée autant dans le signifié de *patience* que dans celui d'*endurance*. Ces ressemblances définitoires sont basées sur la ressemblance qui existe entre les énoncés ayant enregistré les deux termes.

En voici quelques-uns :

A. Énoncés comportant le terme de *patience* :
   E. 1 : « O mon enfant accomplis la Salât, commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise ! »
   E. 2 : « Supporte donc, d'une belle patience. »
B. Énoncés comportant le terme d'*endurance* :
   E. 1 : « Et les gens qui étaient opprimés, Nous les avons fait hériter les contrées orientales et occidentales de la terre que Nous avons bénies. Et la très belle promesse de ton Seigneur sur les enfants d'Israël s'accomplit pour prix de leur endurance. Et Nous avons détruit ce que faisaient Pharaon et son peuple, ainsi que ce qu'ils construisaient. »
   E. 2 : « Voilà ceux qui recevront deux fois leur récompense pour leur endurance, pour avoir répondu au mal par le bien, et pour avoir dépensé de ce que Nous leur avons attribué »

Dans ces énoncés, il y a un rapport d'identité de sens qui assure la mutabilité entre les deux termes, si on mettait chacun dans l'énoncé de l'autre. Cette aptitude à la substituabilité dans des énoncés différents assure un choix multiple entre les unités terminologiques synonymiques ou parasynonymiques. Ainsi, le critère définissant l'existence d'une relation parasynonymique est la présence d'au moins un sème en commun entre les lexies employées. Bernard Pottier clarifie ce fait lexical en soulignant que

> « les situations de choix multiples se présentent aussi bien dans le parcours onomasiologique que dans le parcours séméiologique. Devant un événement clairement observable on peut, au long de sa description, employer plusieurs lexies telles que partir, sortir, quitter, s'en aller, claquer la porte, qui seront en relation de parasynonymie, c'est-à-dire qu'au moins un sème leur est commun (le noyau sémique). »

Enfin nous tenons à souligner que le TLF classe lui aussi ces deux termes *patience* et *endurance* en tant que synonymes.

1.2.2. L'antonymie

L'antonymie est une relation d'opposition entre lexèmes qui ont des sens contraires. Ainsi les mots s'inscrivant dans cette relation, sont appelés antonymes ou contraires, plus ordinairement. L'antonymie ne peut être envisageable qu'au sein d'un groupe de mots, allant de deux et plus, où l'un des éléments peut être opposé à l'ensemble des autres.

L'analyse de notre corpus a révélé l'existence de termes antonymiques. Quoique comme la synonymie, l'antonymie est, elle également, très rare. De l'ensemble des termes étudiés, nous avons trouvés les termes *ange* et *diable* qui sont contraires. Sachant que dans le TLF aussi, ces derniers sont considérés comme des antonymes. En effet, le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicale (CNRTL), qui héberge le TLF, dans les huit rubriques consacrées à l'étude du lexique et des mots, deux en sont réservées à la synonymie et l'antonymie où figurent, dans cette dernière, les deux termes d'*ange* et *diable.*

1.2.3. La polysémie

De cas très rares de polysémie (voire seulement deux cas) ont été rencontrés lors de l'analyse des termes collectés de notre corpus. La polysémie est traditionnellement considérée sous l'angle de la pluralité de ses acceptions correspondant à des emplois divers. Autrement dit, il y a un signe pour plusieurs signifiés. C'est-à-dire que quand un mot a plusieurs sens, on dira qu'il est un mot polysémique ou un polysème.

Ainsi, même si la polysémie est caractéristique des mots de la langue française et de la langue commune plus particulièrement, et quoique c'est de celle-ci que notre corpus tire les lexèmes, qu'il mue en termes

pour représenter les notions de l'islam, la polysémie demeure un trait rare et exceptionnel du lexique de notre corpus. La rareté des polysèmes dans notre corpus est en fait due à deux raisons. D'une part, parce que le contexte dans lequel ces termes apparaissent leur confère des significations bien précises, orientées par l'environnement lexical de ces derniers vers la désignation d'un référent unique, retrouvant par là le deuxième critère qui est, d'autre part, le caractère univoque de toute terminologie. Sachant en fait qu'il y a trois critères de spécialisation des mots pour en faire des termes, que sont : la monosémie ou l'univocité, la monoréférentialité et l'appartenance à un domaine de connaissance particulier.

Rappelant l'enjeu du contexte dans l'orientation des sens des mots qui se transforment en termes, George Mounin stipule que « le sens d'un terme peut et doit être extrait de la somme de ses emplois, et de là seulement, sans recourir à des définitions extrinsèques au corpus … »

Pour illustrer la polysémie remarquée dans notre corpus, un seul cas retiendra notre attention, il s'agit du terme d'*invocation.*

Dans notre corpus, quatre définitions de ce terme ont été identifiées correspondant à cinq énoncés. Elles se présentent comme suit :

1. Prières que le messager fait à certains Bédouins qui croient en Allâh et au Jour dernier et dépensent dans le sentier d'Allâh.
2. Glorifications que les gens du Paradis prononceront pour Allâh.
3. Prières que font les mécréants pour des divinités autres qu'Allâh.
4. Actes cultuels que font les hommes pieux avec la salât, l'acquittement de la zakât.

1.2.4. La monosémie

Tel qu'il a déjà été évoqué plus haut en germe, la monosémie est une caractéristique qui a tout le temps marqué les termes dépouillés de notre corpus. On parle de monosémie quand le contenu sémantique d'un mot, le terme en question, ne réfère qu'à une seule et même notion. C'est ce que les linguistes représentent par l'expression « un seul signifié pour un signifiant ». Cette spécifié lexicale est exprimée par Franck Neveu par ces mots : « la notion de polysémie formule l'hypothèse selon laquelle le fonctionnement sémantique de certains morphèmes pourrait se réduire à une seule acception. »

La monosémie, par le sens unique qu'elle attribue au terme, donc par l'univocité terminologique, opère une sorte de déplacement des lexèmes, qui à la base appartiennent à la langue générale, pour les spécialiser au domaine islamique.

Par ses caractères d'univocité et de monoréférentialité, la monosémie est une procédure principale dans l'inscription d'une unité à une terminologie donnée. Dans ce sens, Jacqueline Picoche souligne que la monosémie : « peut être définie comme un rapport univoque existant entre un signifiant et un signifié. »

2. Des procédés néologiques

2.1. La néologie interne

2.1.1. La dérivation

La dérivation est un type de création de mots par affixation ou par recatégorisation, c'est-à-dire qu'elle est par définition interne à la langue et ne fait pas recours aux procédés de formation du lexique extralinguistiques. La création consiste à former depuis un mot de base un nouveau mot soit par adjonction ou addition, soit par suppression, soit par remplacement d'éléments appelés affixes, c'est-à-dire des préfixes qui se placeront avant le mot formé et des suffixes qui se placeront après.

> « C'est un processus de formation de mots non composés, à partir d'un seul morphème lexical ou racine (…) La dérivation, contrairement à la flexion, se réalise par des préfixes aussi bien que par des suffixes. De plus, les suffixes de dérivation sont susceptibles de modifier la catégorie grammaticale des unités auxquelles ils s'appliquent, contrairement aux préfixes de dérivation qui (à l'exception d'anti-) ne modifient pas la catégorie grammaticale. »

Il existe en langue française plusieurs types de dérivation : dérivation propre, dérivation impropre, dérivation parasynthétique, dérivation régressive, etc.

Dans notre corpus, nous avons pu repérer quelques types sur lesquels sont construits les termes étudiés. Nous en ferons l'exposé ci-dessous.

2.1.1.1. La dérivation propre

La dérivation propre est une dérivation affixale. Elle consiste à ajouter soit un préfixe soit un suffixe à une base préexistante. Une fois le mot dérivé par dérivation propre est produit, sa partie du discours ou sa classe grammaticale sera modifiée quand l'ajout à la base s'est fait par addition d'un suffixe.

Dans ce cas précisément, nous avons relevé un échantillon de dérivation propre par ajout d'un suffixe. Il s'agit du terme *Charitable*, qui est classé dans le thème des Noms divins. Ce qui caractérise ce terme, c'est qu'en fait il recouvre simultanément trois particularités lexicales. En effet, c'est en même temps un dérivé propre, un dérivé impropre et un hapax. Ce dernier fait est considéré du point de vue selon lequel il n'est attesté qu'une seule fois dans tout le corpus. Nous y reviendrons plus tard.

Ce terme de *Charitable* et formé par l'addition du suffixe –*able* à la base qui est le substantif féminin *charité.* Cette dérivation par ajout de suffixe a entrainé une modification de la classe grammaticale du mot de base. Autrement dit, à partir d'un nom, nous avons obtenu une forme qui devrait être adjectivale. Or, pour notre cas ici, il s'est agi de modifier ce nom *charité* non en un adjectif, mais en substantif : *le charitable.* C'est ce qui est désigné d'habitude par le nom de dérivation impropre, et que nous allons voir ci-dessous.

2.1.1.2. La dérivation impropre

La dérivation dite impropre ou conversion ou encore recatégorisation est un cas particulier, qui n'a aucun caractère affixal, et à proprement parler aucun caractère morphologique. À ce titre, concernant le terme *Charitable* qui nous préoccupe*,* il a reçu une transformation de genre ou de classe grammaticale (adj.→subst.) sans qu'aucun changement de forme, ni par préfixation ni par suffixation, ne soit opéré. Le mot est tout simplement déplacé de sa place dans le discours en tant qu'adjectif et est placé dans une autre en tant que nom masculin.

Dans notre corpus, l'énoncé hapaxique (unique) dans lequel ce terme apparait a substantivé ce terme comme suit :

> E. : « Antérieurement, nous L'invoquions. C'est Lui certes, le Charitable, le Très Miséricordieux. »

Ainsi la réalité morpho-lexicale, inhérente à ce terme est tridimensionnelle, et cela est dû au fait que celui-ci ait été au départ un substantif féminin (*charité*), puis devenu un adjectif par dérivation propre avec l'ajout du suffixe –*able* (*charitable*) pour se muer enfin en substantif masculin par un effet de recatégorisation, laquelle est marquée, dans l'énoncé par l'article défini *le,* (*le Charitable).* Quant à la raison de cette transformation tridimensionnelle, cela semble être explicable par le particularisme que comporte le langage coranique empreint de sacralité, et par en plus le fait que le substantif marque une action plus consistante et plus durable que l'adjectif, et, qu'il est, notamment et finalement désignateur d'Allâh. « En règle générale, les mots issus de la dérivation impropre prennent les caractéristiques de la classe à laquelle ils appartiennent, même si cela ne se vérifie pas toujours. »

2.1.1.3. La dérivation régressive

La dérivation régressive, aussi appelée dérivation inverse ou rétrograde, consiste dans l'opération selon laquelle à partir d'un mot long, généralement un verbe, on obtient un nom plus simple. Quand il s'agit de dériver le nom d'un verbe par ce type de dérivation, l'on procède alors par la suppression de la désinence.

Si l'on reprend la définition donnée par Franck Neveu, la dérivation régressive « consiste à obtenir à partir d'un verbe une unité nominale plus courte par suppression de la désinence (noms dits déverbaux ou post-verbaux). »

La dérivation régressive est vérifiable sur les deux axes diachronique et synchronique. Concernant l'axe diachronique, précisément, l'étude historique et étymologique de l'unité dérivée nous permettra de repérer la constitution du nom obtenu par régression, et de comprendre la procédure de sa constitution en tant que telle. Tandis que sur le plan synchronique, un dérivé par dérivation régressive ou inverse sera appréhendé du point de vue de sa restriction morphologique faisant appel à la notion martinetienne d'économie du langage ou de la langue. Ainsi contrairement à l'étude diachronique, une analyse en synchronie des mots dérivés par régression ne tient pas compte de l'étymologie, mais seulement de la relation unissant le dérivé à sa base verbale, ainsi le fonctionnement du couple n'apparait pas différent de celui d'un verbe tiré d'un substantif, comme l'est par exemple le couple amas/amasser.

2.1.1.4. La dérivation parasynthétique

C'est un type de formation des mots du lexique en langue française par agglutination à une base déjà existante, en même temps, d'un préfixe et d'un suffixe. À ce sujet, Arsène Darmesteter, dans son ouvrage *Traité de la formation des mots composés dans la langue française, comparée aux autres langues romanes et au latin* définit la dérivation parasynthétique en stipulant qu'elle est « le résultat d'une composition et d'une dérivation agissant ensemble sur un même radical, de telle sorte que l'une ou l'autre ne peut être supprimée sans amener la perte du mot »

La dérivation parasynthétique, si l'on reprend l'explication de Darmesteter, est donc une opération double de formation des mots constitués simultanément sur la composition par le fait d'ajout d'affixes et sur la dérivation, la base de laquelle le mot dérive étant un item lexical qui préexiste dans la langue au mot dérivé par parasynthèse. Ce fait dérivationnel est élucidé davantage par Jean Dubois et coll. qui affirment qu'un « mot parasynthétique est formé de l'addition combinée d'un préfixe et d'un suffixe ; ainsi dévitaliser est formé avec le préfixé dé- et le suffixe –iser, alors que dévital et vitaliser ne sont pas attestés. » Sachant que le mot-base *vital* existe en langue française.

Dans le corpus, nous avons rencontré la présence d'un mot formé sur la dérivation parasynthétique. C'est le terme *récitation.* En effet, ce lexème est construit à partir d'une base latine *citare* qui signifie « *appeler, convoquer »,* tel que l'a enregistré le TLF. La parasynthèse dans ce mot dérivé est figurable en prenant en compte l'ajout du préfixe d'intensification *–re* à la base verbale *citer* et du suffixe d'action *–ation.*

2.1.1.2. La composition

Tout comme la dérivation, la composition est aussi un procédé de formation ou de création des mots du lexique. Elle opère par combinaison de deux bases ou plus, et elle sert plus particulièrement à créer des substantifs. Les bases que la composition assemble peuvent être soit intralinguistique, c'est-à-dire qu'elles proviennent de la langue en soi, pour nous le français, soit interlinguistique, quand il s'agit d'ajouter des bases relevant d'autre langues, surtout le grec et le latin. Ainsi, par exemple, le mot composé *poisson-chat* est formé sur deux bases françaises que sont *poisson* et *chat* ; pendant que le mot géolinguistique est emprunté au grec (*géo*) et à l'allemand (*linguistique*).

D'après Émile Benveniste, on parle de composition « quand deux termes identifiables pour le locuteur se conjoignent en une unité nouvelle à signifié unique et constant. » Cela veut dire qu'il y a composition entre deux mots existant chacun séparément dans la langue ou les langues, et que le locuteur peut détecter l'assemblage dans sa langue une fois le mot composé est construit.

La composition en langue française est possible suivant plusieurs formes de réalisation graphique. Mais ces dernières sont classables dans deux types principaux que sont la composition populaire et la composition savante. Nous les verrons ci-dessous avec des exemples tirés de notre corpus.

2.1.1.2.1. La composition populaire

La composition est dite populaire quand l'assemblage des mots se fait seulement sur des mots français. C'est une opération simple qui consiste à relier par juxtaposition les mots à composer avec une des trois formes possibles qui sont « la soudure, ou la liaison par un séparateur, qu'il s'agisse d'un blanc ou d'un trait d'union (ex. : chaise longue, grille-pain, pomme de terre » ou par soudure, ex. : clairvoyant, portefeuille, vinaigre.

Pour notre part, nous proposons les termes suivants employés dans notre corpus selon les deux formes différentes de ce type de composition que sont la composition par soudure et la composition synaptique.

A. Composition par soudure

Nous avons relevé le terme de *Clairvoyant*, qui est un nom divin. Ce terme est un composé par soudure. Il est construit par le télescopage de deux mots qui lui préexistent : *clair* et *voyant.* Ces deux mots pris séparément ne remplissent pas le même contenu sémantique que celui du mot composé *clairvoyant*. Une sorte d'intensification du sens dont le référent est Allâh désigne le fait de voir dans la clarté parfaite, que rien ni personne n'échappe à Son regard.

Parmi les énoncés dans lesquels ce terme est employé, nous citons les deux occurrences ci-dessous :

B. Composition par juxtaposition de lexèmes (synaptique)

Pour ce type, nous avons rencontré le terme de *Grand Pardonneur.* C'est aussi un nom d'Allâh. Cette composition, Émile Benveniste, la nomme synapsie. Il emploie pour la désigner des exemples comme : *pomme de terre, robe de chambre, clair de lune, plat à barbe, gardien d'asile, etc.,* et pour marquer la particularité de la construction synaptique, il dit : « Il suffit de mentionner des termes comme modulation de fréquence, avion à réaction, pour donner une idée du type, mais aussi pour montrer qu'il est construit sur un modèle qui n'est plus celui de la composition classique. » Or, ce ne sont pas seulement ces formes de construction liées par des prépositions (ou ce que Benveniste appelle des joncteurs) que l'on peut qualifier de composition par juxtaposition, car les linguistes donnent en fait d'autres exemples tels que le nom de *chaise longue* que nous avons déjà donné au départ. Ensuite Benveniste précise un certain nombre d'éléments qui caractérisent la synapsie, dont il cite en septième position « le caractère unique et constant du signifié. » Ce dernier élément est en effet caractéristique du terme synaptique *Grand pardonneur* que nous avons dépouillé du corpus. En effet, d'après les emplois faits dans le corpus, cette unité terminologique porte constamment la même notion, à savoir qu'Allâh est celui qui pardonne beaucoup et qu'Il est décrit de l'extrême pardon.

2.1.1.2.2. La composition savante

Ce second type concerne la composition à partir d'éléments latins ou grecs. Elle ne se réalise pas à partir de mots entiers pour chaque élément comme c'est le cas de la composition populaire. Sur le plan morphologique, la composition savante se fait par soudure. Les composés ainsi obtenus sont soit des noms soit des adjectifs.

Décrivant la procédure de formation des mots composés savants, Alise Lehman et Françoise Martin-Berthet illustrent par des exemples instructifs le mécanisme d'assemblage des éléments de ce type de composition avec leurs définitions respectives : « Les composés savants sont formés de mots grecs et latins : telephone = adverbe grec têle « au loin, à distance » + nom grec phônè « son, voix » ; misogyne = verbe grec misein « haïr » + nom grec gunè « femme » ; omnivore = déterminant et pronom défini latin omnis « tout » + verbe latin vorare « manger, dévorer ».

Concernant la composition savante, nous proposons le terme d'*omnipotent* qui est analysé dans le thème des Noms divins. Ce composé savant signifie *celui qui est capable de tout.* Ce terme pris en tant qu'unité

lexicale usuelle en langue française, désigne, selon la définition qu'en fait le TLF : « qui est tout-puissant (en parlant de Dieu) ». Ce dictionnaire note également dans la partie étymologie qu'il s'agit d'un emprunt fait au latin chrétien *omnipotens* signifiant « tout-puissant » en parlant des dieux, et qu'il a été attesté en français en 1100. Cela d'un point de vue étymologique. Quant à l'aspect formel de ce mot, c'est-à-dire sa structure morphologique, c'est donc un composé savant constitué de l'élément latin *omnis* « tout, chaque » entrant dans la construction d'un certain nombre d'adjectifs ou de substantifs. Le deuxième élément est généralement un adj. ou un subst. français. Omni- marque l'étendue des possibilités exprimées par l'adj. ou le subst. Ici dans notre exemple, le deuxième élément est *potent*, il est aussi tiré du latin *potens* ayant le sens de « puissant », participe présent du verbe pouvoir.

2.1.1.3. La locution verbale

Une locution est une unité graphiquement complexe composée de mots graphiques. Pour distinguer les éléments qui la constituent, l'usage traditionnel réserve le terme de *mot composé* quand la locution est constituée de substantifs et d'adjectifs, et de *locution*, quand l'ensemble contient un verbe ou plus. (Picoche, 1995 : 23-24).

Quant à Franck Neveu, il donne au terme de locution la définition suivante *:*

> « C'est une « unité polylexicale de type syntagmatique (à tête nominale, verbale, adjectivale, ou adverbiale) dont les constituants ne font pas l'objet d'une actualisation séparée et qui énonce un concept autonome. Les locutions sont des séquences dont la structure est très contrainte (blocage des propriétés combinatoires et transformationnelles, non-compositionnalité du sens. »

La locution verbale fait partie des procédés de lexicalisation, c'est-à-dire de la formation de syntagmes lexicaux figés renvoyant à une notion que les mots-formes qui la constituent ne peuvent exprimer en dehors d'elle.

2.2. La néologie externe

2.2.1. Le xénisme

Le xénisme est une forme lexicale étrangère, c'est-à-dire qu'elle appartient à une langue autre que celle dans laquelle elle apparaît, autrement dit la langue d'accueil ou d'arrivée. C'est le premier stade de l'emprunt.

Da manière générale, un xénisme est employé par un locuteur ou un auteur quand la notion qu'il revêt est absente de la langue de ces derniers. Cette absence est due à plusieurs raisons, telles que les différences

culturelles du point de vue selon lequel chaque langue véhicule une culture qui lui est sienne, ou encore la représentation de l'univers liée à chaque langue, ou la vision du monde propre à chaque communauté linguistique, etc. Le xénisme vient alors le plus souvent comme une réponse à un besoin de communication et pour palier un vide lexical dans la langue et désigner des réalités qui n'existent pas dans le pays.

L'appellation de ce procédé néologique *xénisme* qui provient du grec *xénos*, et signifiant étranger revient à ses caractéristiques sur le plan morphophonologique et sémantique. C'est ce qui marque sa xénité ou son étrangeté dans la langue cible et sa culture. Les mots xénitiques portent en effet des formes graphiques et des marques phonétiques étrangères au système morphologique et phonologique de la langue d'accueil. Sur le plan définitionnel aussi, vu que les locuteurs n'ont pas un savoir partagé du xénisme, leur utilisation exige donc une explication, soit par traduction soit par paraphrase. Les termes relevant du xénisme demeurent donc étrangers à la langue d'arrivée, dans la mesure où l'on prend en compte les trois considérations suivantes :

1. Le fait qu'ils soient différents du système phonologique de cette langue.
2. Le fait qu'ils soient aussi différents de son système morphologique.
3. Le fait qu'ils soient aussi étrangers à cette langue sur le plan sémantico-référentiel.

4. 2.2.2. Le pérégrinisme

Le pérégrinisme est un procédé lexical d'intégration de nouveaux lexèmes à la langue et qui sont encore étrangers, c'est-à-dire qu'ils n'y sont pas encore intégrés et n'ont toujours pas reçu d'accommodation phonologique. La différence qu'il y a entre un pérégrinisme et un xénisme, est que celui-ci est sémantiquement méconnu pour l'interlocuteur qui fait recourt à la glose alors que le pérégrinisme suppose un savoir partagé. Le contraste qui existe ainsi entre ces deux termes explique le classement des linguistes du pérégrinisme en deuxième phase d'intégration des lexèmes étrangers par la langue ; le xénisme étant en première phase, le pérégrinisme en deuxième et enfin l'emprunt en troisième phase.

D'après le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* :

> « Le xénisme est le premier stade de l'emprunt (…) Au stade de l'utilisation occasionnelle mais dépourvue de marques métalinguistiques, on parlera de pérégrinisme. Le stade ultime de l'installation est l'emprunt. (…) Le pérégrinisme renvoie encore à la réalité étrangère, mais la connaissance de son sens est supposée partagée par l'interlocuteur. »

L'usage du pérégrinisme est enregistré dans notre corpus. Nous pensons précisément au terme *salât*, utilisé 82 fois en substitution du terme français *prière*, qui pour l'auteur du corpus ne porte pas le même

sens ni la même réalité connue de la prière chez les musulmans.

Nous avons estimé que ce terme relèverait d'un pérégrinisme du fait qu'il est connu des musulmans français et francophones. Sa circulation en langue française et son utilisation dans le discours, à l'oral et à l'écrit, l'a en effet rendu compréhensible du point de vue sémantique et très largement employé, ce qui lui a accordé un grand degré de fréquence dans la langue française de la communauté musulmane. La fonction métalinguistique évoquée plus haut par Jean Dubois, qui est l'élément indiquant le classement d'un terme dans le stade de pérégrinisme, n'est en fait pas requise chez les locuteurs pour comprendre ce mot.

Pris sous cet angle, le terme de *salât* peut alors être considéré comme pérégrinisme, car même s'il n'est pas attesté par les dictionnaires (sinon il aura été d'ailleurs traité en tant qu'emprunt), il reste très largement répandu dans la langue de spécialité, qui est celle de l'islam. Autrement, il s'est inscrit dans un domaine spécifique, ayant son propre langage et une terminologie qui est sienne. Dans ce sens, Louis Deroy précise qu'« en réalité, le pérégrinisme appartient surtout aux langues spéciales et il ne devient un emprunt proprement dit que s'il est employé non plus occasionnellement, mais couramment dans la langue commune. »

2.2.3. L'emprunt

L'emprunt est lui également un des procédés de formation du lexique. Les emprunts dont des mots empruntés aux langues étrangères, sont classés dans le troisième stade d'intégration dans le lexique, comme nous l'avons vu plus haut. Les linguistes le considèrent comme un moyen d'enrichissement des langues, et « un mécanisme d'évolution linguistique ». Il est véhiculé par les avancées technologiques et les découvertes scientifiques, mais aussi par les différences culturelles entre les peuples et les langues.

Ainsi, quand un emprunt est reçu dans la langue par le fait de l'effet culturel, il s'agira donc d'un emprunt dit connotatif. Et quand c'est l'essor technologique qui est le vecteur de l'emprunt, il sera nommé emprunt dénotatif.

Cela dit, la règle générale de l'installation de l'emprunt dans une langue s'inscrit dans la nécessité et le besoin du sujet parlant à s'exprimer et communiquer des notions nouvelles inconnues dans sa propre langue. Ce constat est explicitement rendu par Louis-Jean Calvet qui dit : « Les locuteurs se trouvent confrontés à une réalité ou à une pratique que leur langue ne nomme pas et ils utilisent pour le faire un mot d'une autre langue. »

Notre corpus a attesté plusieurs termes d'emprunt dont nous citons celui d'*islam.*

2.2.4. Le calque

Le calque est un phénomène de formation d'unités soit lexicales, pour ce qui est de l'ajout à des lexèmes déjà existants dans la langue de sens nouveaux (calque sémantique), soit syntagmatiques par la construction de phrases avec des notions nouvelles dans la langue, par le biais de la traduction littérale (calque graphique). Ce phénomène linguistique résulte du contact des langues et des cultures.

Josiane Hamers, dans l'ouvrage coordonné par Marie-Louise Moreau, *Sociolinguistique : concepts de base*, définit le calque comme étant : « une forme linguistique causée par une interférence en situation de contact des langues. »

Cette interférence est due souvent à la présence d'une situation de bilinguisme, où un locuteur bilingue laisse des formes linguistiques se transférer d'une langue étrangère vers sa langue maternelle ou inversement.

D'après Jean Darbelnet : « Le calque est un mode d'emprunt d'un genre particulier : il y a emprunt du syntagme ou de la forme étrangère avec traduction littérale de ses éléments. »

Cependant, un calque ne peut uniquement être le produit d'une construction syntagmatique étrangère, mais il arrive également qu'une seule unité lexicale, un lexème dans une langue B soit contaminée par une ou plusieurs notions conceptuelles qui arrivent d'une langue A.

2.2.4.1. Le calque sémantique

Dans notre corpus, l'auteur, Hamidullah, pour décrire une forme de polythéisme propre à l'islam, va recourir au calque sémantique. En effet, dans le terme *associé (d'association : chirk)* il opère des additions de sens à ce lexème pour servir à la notion exprimée dans le Coran en arabe.

Voyons les deux exemples ci-dessous pris du corpus analysé :

> E.1 : « A Lui nul Associé. De [confesser] cela, j'ai reçu ordre et je suis le premier de ceux qui se soumettent [à Lui] (muslim). »
>
> E.2 : « : Dis : ''Voyez-vous vos associés que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi ce qu'ils ont créé de la terre. Ont-ils été associés à la création des cieux ? Ou leur avons-Nous apporté un Livre qui contienne des preuves [pour ce qu'ils font ?] » Non ! Mais ce n'est qu'en tromperie que les injustes se font des promesses les uns aux autres''. »

Et à partir de ces deux occurrences, nous avons identifié les sens suivants :

S.1. : Égal donné injustement à Allâh.

S.2. : Divinités associées à Allâh qui ne possèdent même pas un atome dans les cieux et la terre.

Dans ces deux énoncés, l'emploi du corpus de ce terme *associé* n'existe pas dans la langue française. L'analyse comparative effectuée dans le chapitre 4 a bien décelé cette charge sémantique. En effet, dans le TLF, toutes les définitions se ramènent à la notion générale de s'associer à quelqu'un, de former un groupe d'intérêt, et de participer à quelque chose. Aucun sens n'a exprimé le contenu sémantique voulu dans le corpus. Cet usage fait par l'auteur, s'inscrit à juste titre dans la description que François Gaudin et Louis Guespin donnent du calque sémantique en disant :

> « On parle de calque lorsque les locuteurs utilisent, dans une langue cible, un signifiant qui existe en lui attribuant un signifié nouveau, par emprunt d'une valeur sémantique présente dans une langue source, ou quand un signe emprunté est intégré formellement par une traduction littérale. »

2.2.4.2. Le calque graphique

Le calque graphique est aussi une forme d'emprunt utilisée dans le corpus. Il s'agit d'une construction syntagmatique figée, dont le contenu sémantique n'existe pas en langue française, et qui est en plus structurée sur les normes de la syntaxe arabe.

L'exemple de calque graphique auquel nous faisons allusion est celui de *prier sur le Prophète.* Une seule occurrence est attestée dans tout le corpus, ce qui fait d'elle un hapax. C'est un complexe de morphèmes subordonnés au verbe *prier* à l'infinitif, et qui est rendu par la traduction littérale de l'expression arabe de vouer des prières à l'endroit du Prophète.

Dans l'énoncé relevé du corpus où figure ce syntagme, ce verbe est utilisé successivement à deux reprises avec des temps et des modes différents. Ici, l'enjeu qui fait interférer la lexicologie et la syntaxe est nettement prononcé. Ainsi dans cette occurrence hapaxique, les temps et les modes agissent sur le sémantisme de cette construction syntagmatique de manière à créer une insistance sur l'action et le sens du verbe prier.

L'énoncé où est apparu ce calque graphique et celui-ci :

E. : « Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète ; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations ».

La notion véhiculée par cette construction est inconnue de la langue et la culture françaises. Elle est le résultat d'une traduction littérale faite de l'expression arabe qui est son équivalent. Son sens en français

signifie : prier en faveur du Prophète, par le fait d'invoquer les bénédictions à son profit. La présupposition *sur*, qui ne remplit pas ici sa fonction ordinaire en français (dessus, au-dessus, en haut, etc.), est la marque de la plus grande littéralité ayant reproduit, par le biais de la traduction, la forme graphique de l'expression originale. *« Sur »* étant la traduction littérale de la particule arabe *'alâ* [ʕala:], qui signifie non une position de supériorité (dessus, sur, au-dessus…. », comme le fait la préposition « sur », mais veut dire *envers, à l'endroit de, en faveur de, pour* (des prières de bénédiction et de paix en faveur du Prophète, ou pour le Prophète).

Au fait, ce syntagme ainsi calqué, rappelle ce que Georges Mounin a écrit sur le calque, disant que c'est une

> « forme d'emprunt d'une langue à une autre qui consiste a utiliser, non une unité lexicale de cette langue, mais un arrangement structural, les unités lexicales étant indigènes. (…) Le ''mot à mot'' des mauvaises traductions scolaires est une forme de calque, comme aussi la traduction littérale d'unités figées (dites couramment gallicismes, anglicismes, germanismes, etc. »

Et arabismes, également.

Chapitre 4 : La sémantique lexicale

1) Les concepts de l'analyse sémique

1.1. **Le sème** : la substance sémantique d'un mot est comparable à la substance phonologique d'un phonème. Elle est constituée d'un faisceau de traits distinctifs de signification appelés : sèmes.

	Homme	Femme	Garçon	Fille
Humain	+	+	+	+
Mâle	+	-	+	-
Adulte	+	+	-	-

Humain, *adulte* et *mâle* sont des sèmes.

1.2. **Le sémème** : le sémème d'un mot est l'ensemble des sèmes qui le carctérisent.

Sémème = {sème1+ sème2+ …+ sème n}

Le sémème de homme est {/+humain/+/+adulte/+ /+ mâle/} ; il s'oppose ausémème de femme par le sème /+mâle/.

1.1. **Archisémème :** Lorsqu'on compare un ensemble de sémèmes entre eux, on peut constater qu'ils ont certains sèmes en commun. L'archisémème désigne l'ensemble de de sèmes communs à un ensemble de sémèmes.

dans le cas de homme et de garçon [humain] et[mâle]

1.2. **L'archilexème** est la réalisation lexicale d'un sémème. Dans l'exemple précédent, il n'existe pas de mot qui désigne /humain/, /non mâle/.

1.3. **L'analyse sémique :** s'applique à une série de mots appartenant à un micro-ensemble lexical. Cet ensemble de nature paradigmatique estcomposé d'unités lexicales qui partagent une zone commune de signification. Cet ensemble est appelé : taxème.

Exemple des noms de sièges (Bernard Pottier).

	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Chaise	+	+	+	+	-	+
Fauteuil	+	+	+	+	+	+
Tabouret	+	+	+	-	-	+

Canapé	+	+	-	(+)	(+)	+
Pouf	+	-	+	-	-	-

S1 : pour s'asseoirS2 : sur

pied

S3 : pour une personneS4 : avec

dossier

S5 : avec bras

S6 : en matière rigide.

Sémème de *chaise*={s1+s2+s3+s4+s6} Sémème de

fauteuil= {s1+s2+s3+s4+s5+s6}

Exercice : faites l'analyse sémique des mots suivants :

Bicyclette, motocyclette, automobile, autobus, trolleybus, tramway, métro, train,bateau, avion, fiacre, traîneau.

	Transport de personnes			Transport merchandise	Transport par terre ou sous terre		Mouvement				Remarques
	1 pers	Qqs pers	Bcp pers		roues	Rail	vapeur	moteur	Electricité	Autre	
Bicyclette	+	-	-	-/+	+	-	-	-	-	+	Pieds
Motocyclette	+/-	-/+	-	-/+	+	-	-	+	-	-	
Automobile	- /+	+	-	-/+	+	-	-	+	-	-	
Autobus	-	-/+	+	-	+	-	-	+	-	-	
Trolleybus	-	-/+	+	-	+	-	-	-	+	-	
Tramway	-	-/+	+	-	+	+	-	-	+	-	
Métro	-	-	+	-	+	+	-	-	+	-	
Train	-	-	+	-/+	+	+/-	-/+	-/+	+/-	-	
Bateau	-/+	-/+	+/-	-/+	-	-	+/-	-/+	-	+	Rames voiles
Avion	-/+	-/+	+/-	-/+	-	-	-	+	-	-	
Fiacre	-/+	+/-	-	-/+	+	-	-	-	-	+	Chevaux
Traineau	-/+	+/-	-	-/+	-	-	-	-	-	-/+	Chevaux Chiens

Classification des sèmes

1. **Les sèmes génériques et les sèmes spécifiques** :

Le sème générique est le sème commun à plusieurs sémèmes. Il s'appelle aussi classème, archisème ou archisémème, par contre le sème spécifique, appelé aussi sémantème, est le sème qui permet de différencier le sens des différents mots àl'intérieur du taxème.

Ainsi, ce qui différencie le sens de chaise de celui de fauteuil est la présence du sème spécifique [avec bras] dans le sémème de fauteuil.

2. Sème inhérent et sème afférent :

Il serait réducteur de considérer qu'un sémème se définit par une formule statique. Diverses théories sémantiques ont cherché à rendre compte du fait que certains sèmes peuvent accéder au premier rang de l'interprétation, tandis que d'autres sont momentanément oubliés ou relégués au second plan.

Pour Pottier, le sémème d'une unité lexicale se définit non seulement par sont classème et son sémantème, qui constituent le sens fondamental (propre), mais par le virtuème constitué des sèmes virtuels qui sont actualisés dans le discours.

Dans la phrase : il a gagné dans un fauteuil.

Fauteuil se définit > classème>siège

- Sémantème>tous les sèmes spécifiques par lesquels il se différencie des autres sièges.
- Virtuème> avec aisance.

Pour Rastier, les sèmes spécifiques peuvent être afférents ou inhérents. Par cette dichotomie, Rastier envisage le rôle que joue le contexte danslequel apparaît le mot pour annuler ou au contraire créer un sème.

Les sèmes inhérents qui appartiennent à la définition de base peuvent être annulés par le contexte. Blaireau ne comporte pas le sème [animal] quand il désigne l'instrument de rasage.

Les sèmes afférents, proches du virtuème de Pottier, sont en revanche créés ou activés par le contexte. Les « sèmes afférents socialement normés » permettent de rendre compte d'un certain nombre de sèmes qui figurent dans le sens figuré d'unmot. Ex : Dinde : animal > sème inhérent.

Femme stupide >sème afférent.